RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1980 B 00095
Numéro SIREN : 316 343 441
Nom ou dénomination : EPSYS

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt 5892

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

DEPOT du 06 JUIL. 2021

N° 5292 Le Greffier,

ORDONNANCE

Nous, Jean-Michel DUFOUR, président du tribunal de commerce de Chambéry, assisté de Monsieur Alexandre ROSSET, commis greffier,

Vu les articles 493 et 875 du code de procédure civile,

Vu l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de la société par actions simplifiée EPSYS, sous le numéro 316343441, R.C.S. Chambéry,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés, envoyée par courrier au greffe le 02/07/2021 et enregistrée sous le n° 2021O00676, aux fins de prorogation de la tenue de l'assemblée générale de la société par actions simplifiée EPSYS, devant statuer sur l'approbation des comptes annuels concernant l'exercice clôturé au 31/12/2020,

PROLONGEONS jusqu'au 30 septembre 2021

le délai imparti pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société par actions simplifiée EPSYS, devant délibérer et statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice clôturé le 31/12/2020.

METTONS les dépens à la charge de la société par actions simplifiée EPSYS en les liquidant à la somme de 32,21 euros.

Fait et donné à Chambéry,
Le 05 juillet 2021

Le commis greffier
M. Alexandre ROSSET

Le président
M. Jean-Michel DUFOUR

ouverte le 2/07/2021 enregistrement sous le n°2021 C cc 676

ARRIVÉ le

02 JUIL. 2021

GREFFE T.C
Chambéry

EPSYS
652 route de Plaimpalais
BP37
73232 Saint-Alban-Leysse
France
Tél. +33 (0)4 79 75 61 50
www.groupe-cahors.com

CAHORS
SOLUTIONS INTÉGRÉES

REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE

Je soussigné Grégoire LIBERT,

agissant en qualité de Président de la société SAS LACAZE ENERGIES dont le siège social est situé à 73292 SAINT ALBAN-LEYSSE, 652 Route de Plaimpalais

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31.12.2020, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30.06.2021.

- que pour le motif suivant : Le confinement décidé au cours du premier semestre 2021 en raison de la crise sanitaire a fortement perturbé notre mode de fonctionnement habituel, notamment celui de notre équipe comptable. De ce fait, nous avons pris du retard dans l'établissement et l'audit de nos comptes 2020. C'est pourquoi, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30.09.2021 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

EPSYS SAS
Grégoire LIBERT
Président
652 Route de Plaimpalais - BP 37
73232 Saint-Alban-Leysse Cedex
Tél. 04 79 75 61 50 - Fax : 04 79 75 57 09
316 343 441 RCS Chambéry

Fait à Cahors, le 23 juin 2021
Grégoire LIBERT
Président